



Dunham, 14 janvier 2020

### INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2020-2021

Chers parents,

L'inscription en ligne pour l'année 2020-2021 sera disponible sous peu.

Une nouveauté depuis l'année dernière, vous procédez à **l'inscription à l'école et au service de garde au même moment** dès maintenant, et ce jusqu'au 13 février 2020 inclusivement.

Pour accéder à l'inscription de votre enfant, vous devez vous connecter au Portail Parents à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca>

Une fois sur le site, cliquez sur le bouton se connecter en haut à droite de l'écran.

Une fois connecté, si c'est votre première utilisation, vous devez associer votre ou vos enfant(s) à votre compte. Cette opération d'association doit être faite la première fois que vous accédez au Portail Parents seulement. Un message sera affiché afin de vous informer que c'est la période d'inscription. Cliquer sur « Accéder à l'inscription ».

**Instructions d'inscription** : Un bilan de la situation est présenté pour chaque enfant de votre famille.

- Choisissez l'action voulue : Inscrire à l'école ou ne pas inscrire (pour annuler l'inscription).
- Vérifiez les informations affichées (le + vous permet d'afficher plus de détails).
  - o Faites un changement de l'adresse principale, s'il y a lieu (vous devrez présenter 2 preuves de résidences pour confirmer votre changement d'adresse).
  - o **Veillez noter que le système est fait en sorte que le numéro de travail 1 représente celui du père et le numéro de téléphone 2 représente celui de la mère. Nous vous demandons de ne pas modifier l'ordre de ces données. Nous tenons à vous signaler également que ce n'est pas nécessairement cet ordre qui est établi si nous devons vous rejoindre.**
  - o Confirmez la lecture des renseignements importants.
  - o Répondre aux deux questions complémentaires (autorisations photos et sports à risque)
  - o Confirmez l'inscription.
- Si vous désirez faire une demande de fréquentation d'école autre que celle de votre secteur (loi 180), vous devez communiquer avec l'école afin de remplir le formulaire à cet effet.
- Par la suite, il faut procéder à l'inscription au service de garde en cliquant sur inscrire au service de garde ou ne pas inscrire au service de garde (ceci annule votre inscription au service de garde uniquement).
  - o Si vous avez cliqué sur inscrire au service de garde, il faut suivre les étapes de l'inscription en choisissant la fréquentation de votre enfant.
  - o En dernier lieu, vous devez confirmer l'inscription.

Suite à votre inscription, il sera de la responsabilité du parent de communiquer avec le technicien du service de garde pour toutes modifications de fréquentation de l'enfant ou pour l'ajout de personnes pouvant venir chercher ce dernier.

En cas de problèmes ou pour toute question, vous pouvez communiquer avec la secrétaire de l'école, madame Karine Beauchemin ou avec le technicien du service de garde madame Bianca Bélisle.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration.

Michel Moreau  
Directeur